

TRANSITION DÉMOCRATIQUE :

Un recensement à vocation électorale à partir 1er février

Le ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications, M. Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine, a annoncé samedi qu'il y aura, à partir du 1er février 2006, un recensement national à vocation électorale. Pour ce faire, des équipes mobiles feront le porte-à-porte en vue de recenser toutes les personnes en âge de voter.

L'opération sera pilotée par les structures déjà créées dans le cadre de la transition : le comité interministériel chargé de la transition démocratique, le comité interministériel chargé des recensements et la Commission Electorale Nationale Indépendante.

La décision de procéder à un recensement porte-à-porte a été prise suite aux recommandations d'une commission d'experts créée à cette fin.

Selon le ministre de l'Intérieur, la commission d'experts avait proposé trois options de recensement : un recensement porte-à-porte par le biais d'équipes d'agents recenseurs, l'ouverture de centres de recensement fixes équipés d'ordinateurs pour accueillir les électeurs et un recensement porte-à-porte faisant appel à des moyens techniques ultrasophistiqués dont le coût était estimé à 571 millions d'ouguiyas".

En procédant par élimination, le comité interministériel a écarté la deuxième et troisième option. La troisième option a été surtout écartée pour son coût et les délais d'acquisition des équipements nécessaires à sa mise en œuvre qui ne pourrait se réaliser avant le début du recensement, à partir du 1er février 2006.

Le comité interministériel a donc retenu la première option, avec des garanties supplémentaires,

à savoir l'utilisation de la base de données de la carte nationale d'identité.

Le numéro national d'identité sera enregistré deux fois pour éviter d'éventuelles erreurs. C'est sur la base de ces numéros que la saisie sera opérée.

Le ministre, qui s'exprimait en marge de la rencontre de la classe politique avec le Premier ministre au sujet de la décision prise mercredi par le FMI d'ajourner l'annulation de la dette mauritanienne de six mois, a enfin donné la garantie que les conclusions des journées nationales de concertation vont toujours servir de base et de référence au travail du comité interministériel chargé du processus de la transition démocratique.

Le calendrier électoral arrêté par le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, conformément aux recommandations des journées nationales de concertation, prévoit une série de scrutins, qui débiteront par un référendum constitutionnel, prévu en juin 2006.

Le processus électoral se poursuivra avec la tenue d'élections municipales et législatives couplées en novembre 2006, puis par des sénatoriales le 21 janvier 2007 avant de prendre fin avec une présidentielle programmée pour le 11 mars 2007. ●

